

	POSTE	TARIF PAYÉ	DESCRIPTION
1	Scrutateur - scrutin général (5 novembre) (9h00 à 21h30)	225 \$	Assurer le bon déroulement du scrutin et maintenir le bon ordre à son bureau de vote, procéder au dépouillement des votes CAD attribuer un bulletin de vote en faveur de l'un ou l'autre des candidats, transmettre au responsable de la salle les résultats du vote et lui remettre l'urne. Cette rémunération comprend la formation* et la présence, le jour du scrutin.
2	Scrutateur - anticipation (29 octobre) (11h00 à 20h30)	250 \$	Assurer le bon déroulement du scrutin et maintenir le bon ordre à son bureau de vote, procéder au dépouillement des votes CAD attribuer un bulletin de vote en faveur de l'un ou l'autre des candidats, transmettre au responsable de la salle les résultats du vote et lui remettre l'urne. Cette rémunération comprend la formation* et la présence le jour du vote par anticipation ainsi que le dépouillement des votes le 5 novembre de 19h00 à 21h00.
3	Secrétaire - scrutin général (5 novembre) (9h00 à 21h30)	180 \$	Indiquer sur la liste électorale le fait qu'un électeur a voté, inscrire dans le registre de scrutin les mentions relatives au déroulement du vote et assister le scrutateur. Cette rémunération comprend la formation* et la présence, le jour du scrutin.
4	Secrétaire – anticipation (29 octobre) (11h00 à 20h30)	200 \$	Indiquer sur la liste électorale le fait qu'un électeur a voté, inscrire dans le registre de scrutin les mentions relatives au déroulement du vote et assister le scrutateur. Cette rémunération comprend la formation* et la présence le jour du vote par anticipation ainsi que le dépouillement des votes le 5 novembre de 19h00 à 21h00.
5	Préposé aux listes Anticipation (29 octobre) 11h00 à 20h00 Scrutin (5 novembre) 9h00 à 20h00	130 \$	Accueillir les électeurs à l'entrée du lieu de votation et lui indiquer le bureau de vote si l'électeur n'a pas sa carte de rappel. Dans le cas contraire CAD si l'électeur a sa carte de rappel, diriger l'électeur vers le responsable de la salle qui dirigera l'électeur vers le bureau de vote.
6	Personnel à la table de vérification de l'identité de l'électeur Anticipation (29 octobre) 11h00 à 20h00 Scrutin (5 novembre) 9h00 à 20h00	130 \$	Le responsable de l'identité de l'électeur identifie en fonction d'un processus déterminé, l'identité d'un électeur qui n'a pas de pièces d'identité.

* **UNE FORMATION OBLIGATOIRE D'ENVIRON 1H30 SERA DONNÉE POUR TOUS LES POSTES LES 23, 24 OU 25 OCTOBRE 2017**

NOTER QUE VOUS DEVREZ POURVOIR À VOS REPAS